

**Compté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, **tenue le 7 mars 2011**, à la salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivant : Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

Résolution numéro 23-2011
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : soumission pour l'asphalte et retour sur les balades d'automne.

Résolution numéro 24-2011
Adoption du procès verbal de février 2011

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que le procès verbal de la séance de février 2011 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Rencontre avec les personnes du comité provisoire pour la résidence des personnes âgées.

Ces derniers nous ont fait part des démarches faites à ce jour, ainsi que le suivi sur leur rencontre avec la population. La détermination du terrain est leur principale préoccupation. Ils ont manifesté le désir d'avoir un conseiller municipal sur leur comité afin de faire le suivi. Maryse Lapointe s'est désignée pour ce poste.

Résolution numéro 25-2011
Pompiers lors des sorties extérieures

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la rémunération considérée pour les pompiers de la municipalité de Saint-Sylvestre, pour la facturation lors des sorties extérieures, qu'elle comprenne leur temps de ramassage à la caserne ainsi que l'échange rapide sur les points positifs et négatifs lors de l'opération ;
Qu'une collation ou un repas (lorsque nécessaire selon le moment de la journée) soit fourni aux pompiers lors de leur intervention ;
Que cette politique s'applique déjà lors des interventions à l'intérieur de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 26-2011

Cautionnement de prêt pour la Société Sportive et Sociale de Saint-Sylvestre

Considérant que la Société Sportive et Sociale Saint-Sylvestre doit finaliser la portion du prêt de la partie gouvernementale dans une institution financière pour un montant de \$ 141 261, pour un grand total de \$ 706 306 remboursable sur 10 ans ;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rendre caution de cette obligation ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Roland Gagné, appuyé par la conseillère Madeleine Breton et résolu que la municipalité de Saint-Sylvestre se porte caution en faveur de la Société Sportive et Sociale de Saint-Sylvestre d'un montant de \$ 141 261 pour 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement ;

Il est également résolu que la municipalité demande au Ministère des Affaires Municipales, du sport et du loisir l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Maryse Lapointe et Raynald Champagne se retirent car il y a intérêt au dossier, ils sont membres de la Société Sportive et Sociale de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 27-2011

Reddition compte pour les subventions MTQ

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de \$ 148 963 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Maryse Lapointe appuyé par Étienne Parent, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Sylvestre informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution numéro 28-2011

Mandater l'urbaniste de la MRC pour modification au règlement d'urbanisme

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre mandate l'urbanisme de la MRC, Monsieur Pablo-A. Monténégro Rousseau, à préparer la procédure de modification aux règlements d'urbanismes concernant la construction de résidences dans les secteurs des îlots déstructurés.

Résolution numéro 29-2011

Don au Corps Cadet 2898 de Ste-Marie

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 100 au Corps de Cadets de Sainte-Marie de Beauce pour la participation de deux jeunes de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 30-2011

Don au Hockey mineur

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 600 au Hockey Mineur pour les jeunes de notre municipalité qui y sont inscrits.

Résolution numéro 31-2011

Appui financier à la Fabrique de la Paroisse St-Sylvestre

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de faire un don de \$ 500 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sylvestre pour la location des salles lors de la fin de semaine des sucriers.

Résolution numéro 32-2011

Appui à Monsieur Michel Champagne de la Ferme MICNIC Inc. auprès de la CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation de monsieur Michel Champagne de la Ferme MICNIC Inc., laquelle consiste essentiellement en une demande de morcellement et d'aliénation ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par monsieur Michel Champagne de la Ferme MICNIC Inc.;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que l'article 61.1 de la loi ne trouve pas son application dans ce type de demande ;

Attendu que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée, affaiblie et déstructurée, compte tenu du fait que la vocation de lot demeure inchangée ;

Attendu que le demandeur désire acquérir une partie du lot 4 211 763, qu'elle exploite actuellement selon une entente avec la Ferme E.J. Champagne ;

Attendu que l'érablière a un potentiel de presque 2000 entailles, et qu'une cabane à sucre est déjà existante sur ce site ;

Attendu que les travaux acéricoles justifient le morcellement et l'aliénation visés ;

Attendu que le potentiel agricole du lot est de classe 4, 5 et 7 selon la carte de l'inventaire des terres du Canada ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles du secteur et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune contrainte négative en regard de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la demande respecte le critère 8 de l'article 62 de la loi ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu en partie, Raynald Champagne s'abstient car il y a conflit, que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par monsieur Michel Champagne de la Ferme MICNIC Inc.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Michel Fournier demande des informations concernant les adresses du site Domaine du Radar.

Rapports des Comités :

- Bibliothèque : système d'alarme, clavier après chaque entrée, ils ont le temps de faire leur code, confirmation du nombre de clés à venir pour la porte d'entrée extérieure et celle du local.
- Loisirs : patinoire, c'est terminée, la température sera de plus en plus clémente.
- Matières résiduelles : prochaine rencontre le 19 avril à St-Narcisse.
- Centre Multifonctionnel : le dernier versement du fédéral \$ 141 261 a été versé. Après vérifications, nous ne sommes pas dans l'obligation d'avoir un ascenseur étant donné que la partie du bas est adaptée aux personnes handicapées. Plan indiquant les sorties d'urgences, à venir.
- Inspecteur municipal : on devra prévoir faire l'achat de 6 luminaires de rues. En avril, on devra préparer les soumissions d'asphaltage pour le début de l'été. Contrats de déneigement et de sablage à renouveler cette année.

Résolution numéro 33-2011

Achat de 6 luminaires de rues

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité de faire la commande pour l'achat de 6 luminaires de rues.

Rapports des Comités (suite)

- MRC : livre sur Lotbinière bientôt en vente au coût de \$ 49.95
- Salle municipale : on condamne les urinoirs car elles coulent
- Pompiers : Citerne du camion 744 a été réparée, passe sur la garantie. Entraide automatique en fonction. Les chaînes ont été installées sur les camions.
- Développement local : rien de spécial
- Salon des jeunes : rien à signaler
- Autres comités et famille : rencontre des responsables de la maison de la famille de Lotbinière le 12 mars 2011 à St-Apollinaire. Il sera question de la politique familiale.

Résolution numéro 34-2011

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivant soient acceptés à partir du numéro 1926 à 1982 inclusivement.

Varia

Balade d'automne, suivi de la rencontre du 15 février 2011, St-Patrice et St-Sylvestre vont se consulter afin de regrouper des activités semblables pour éviter un doublement.

Photocopieur : une offre a été faite pour changer le photocopieur avec la possibilité d'imprimer en couleur. Il reste encore deux ans sur le présent contrat, on décide d'attendre pour le moment.

La levée de l'assemblée est faite à 23 heures 20 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 4 avril 2011.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au ses de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire